

Politique sur les chiens guides

- Les animaux de compagnie ne sont pas admis au La Costa Resort.
- Seuls les chiens certifiés comme chiens d'assistance sont autorisés.
- Ils obtiennent ce statut après avoir été formés pour fournir des services aux personnes handicapées, dans le but d'améliorer leur autonomie personnelle et leur qualité de vie.
- Au moment de la réservation, merci de nous informer que vous serez accompagné de votre chien.
- Il est indispensable de présenter la **carte d'identité** ou le passeport du chien à l'arrivée ainsi que l'**assurance responsabilité civile** ou la déclaration de responsabilité.
- En cas de détection de signes évidents de mauvaises conditions d'hygiène, l'Hôtel la Costa se réserve le droit d'interdire l'entrée au chien.
- Doit être vacciné et vermifugé (exempt de puces et de tiques).
- Lors de leur passage à l'Hôtel, ces animaux doivent être accompagnés et tenus en laisse par leur propriétaire à tout moment.
- En tant que propriétaire, vous serez responsable du comportement de votre animal, tant sur le plan matériel que des éventuelles perturbations qu'il pourrait causer aux autres hôtes. Dans le cas où l'hôtel serait contraint d'effectuer des travaux en raison de dommages causés par l'animal, les frais seront à la charge du propriétaire.
- Le chien doit toujours être accompagné de son maître (il ne peut pas être laissé seul dans la chambre).
- Il est interdit de laver votre animal dans les douches ou les baignoires et d'utiliser les serviettes de l'établissement pour le sécher.
- Nous demandons que votre animal ne monte pas sur les lits ou les canapés, nous vous recommandons d'apporter votre propre lit.
- Les chiens ne sont pas admis dans la piscine.
- Une déclaration de conformité sera remise au propriétaire lors de l'enregistrement.